

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

1^{ère} DEMANDE OU RENOUELEMENT, PERTE OU VOL

- 1) La copie intégrale de l'acte de naissance en original, à demander à la mairie du lieu de naissance ou le livret de famille du demandeur et celui de ses parents
- 2) 2 photographies d'identité récentes en couleur ou en noir et blanc
- 3) Un justificatif de domicile personnel et récent : photocopie de la dernière facture E.D.F ou d'eau ou de téléphone
- 4) Pour les enfants majeurs domiciliés chez leurs parents ou pour les concubins, fournir :
 - . pour les enfants majeurs :
 - 1 attestation sur l'honneur des parents
 - photocopie de la dernière facture E.D.F ou d'eau ou de téléphone
 - . pour les concubins :
 - 1 attestation sur l'honneur du concubin hébergeant
 - photocopie de la dernière facture E.D.F ou d'eau ou de téléphone
- 5) Pour les enfants mineurs, selon le cas particulier, joindre :
 - jugement de divorce
 - jugement d'adoption
 - en cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, produire la décision de justice correspondante
- 6) Dans le cas où les parents (ou un des parents) sont de nationalité étrangère, produire la dernière carte électorale ou un certificat de nationalité française ou le décret de naturalisation
- 7) Dans le cas du décès de l'époux, produire une copie de l'acte de décès
- 8) Porter la carte d'identité périmée ou la déclaration de perte ou de vol
- 9) En l'absence de carte nationale d'identité, lors d'1 renouvellement, produire un document comportant une photographie et **un timbre fiscal à 25 €**

Pièces à déposer par le demandeur à la Mairie de son domicile